EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT TROIS Le 16 novembre 2023 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu Sous la présidence de Monsieur René VALORGE Date de la convocation : 9 novembre 2023

Présents: M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles (arrivé à 19h25), M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves (arrivé à 19h10), Mme LEBLANC Florence (arrivé à 19h10), M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :

36

Nombre de votants :

41

Excusés: Mme MONTANES Véronique, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs: Mme MONTANES Véronique à M. MATRAY Jean-Luc, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno à M. HERTZOG Etienne, Mme JOLY Michelle à M. LAMARQUE Michel, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice.

Election d'un secrétaire de séance : Mme DUGELET Isabelle, (La Gresle).

N°2023/N°153

OBJET: VALIDATION DES TARIFS DE REDEVANCE GENERALE INCITATIVE 2024 – REGLEMENT DE FACTURATION ET ANNEXES FINANCIERES

Monsieur le Vice-président en charge des déchets ménagers rappelle aux conseillers les différentes annexes qui ont été transmises en amont de la séance. Le comité consultatif déchets ménagers s'est réuni le 13 novembre pour définir l'ébauche du budget primitif 2024 et examiner le projet de règlement de tarification de la redevance générale incitative pour 2024.

Il rappelle les principes de l'évolution envisagée de la redevance déchets ménagers suite à l'étude conduite en 2021-2022 pour remettre de l'incitation :

- Réduction du seuil minimum selon la composition du foyer (plus proche de la production réelle des foyers ayant intégrés les gestes de tri y compris des biodéchets)
- Intégration une progressivité en cas de dépassement du seuil
- 36 passages annuels prévus dans la redevance en déchèterie pour les particuliers et administrations (et au besoin facturation 1 € pour passage supplémentaire)

Une ébauche du budget prévisionnel 2024 a été travaillé en comité consultatif :

Pour les investissements sont prévus notamment :

- un reliquat de 6 000 € pour finaliser le réaménagement des points d'apports volontaires
- 2 acquisitions de véhicules seront portées au budget (pour les animations et pour remplacer le camion de nettoyage des points d'apport),
- une somme de 80 000 € pour les acquisitions de d'abri-bacs, de conteneurs OM et pièces détachées,
- enfin une somme de 62 000 € au programme déchèterie pour l'acquisition de bennes mais surtout l'adaptation des sites à l'accueil des nouvelles filières (REP)

En fonctionnement, le budget prévisionnel 2024 serait le suivant :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
		Excédent reporté	558 841,68€
Charges gestion des services, financières, exceptionnelles et amortissements		Produits d'exploitation (Redevance, Dotation,), financiers, exceptionnels et amortissements	
Non affecté	143 800,00€	Non affecté	750,00€
01- Déchèterie	984 470,00 €	01- Déchèterie	265 000,00€
02- Décharge Villers	900,00€	02- Décharge Villers	- €
03- Tri sélectif	557 180,00 €	03- Tri sélectif	428 580,00€
04- Ramassage OM	778 800,00€	04- Ramassage OM	1200,00€
05- Animations et biodéchets	148 250,00 €	05- Animations et biodéchets	19150,00€
06- RGI	147 350,00 €	06- RGI	12932,00€
07- Collecte cartons	80,000,00€	07- Collecte cartons	15 000,00€
08- Collecte encombrants	5 800,00 €	08- Collecte encombrants	- €
Admissions en NV et créances éteintes	20 000,00€	Re devance Générale Incitative	1 910 000,00 €
Titres annulés années antérieures	20 500,00€		
Amortissements	198 150,00 €	Amortissements	15 070,00 €
Epargne brute mise en réserve	141 323,68 €		
TOTAL GENERAL	3 226 523,68 €	TOTAL GENERAL	3 226 523,68 €

M. le Vice-président en charge des déchets ménagers présente la grille tarifaire à partir de janvier 2024 :

Participation usager: 68 €

:08€

Coût au litre du forfait usager : 0.800 €

Coût au litre collecté pour le volume minimum : 0.0207 € Cout au litre collecté en dehors du forfait par tranche :

Tranche 1 : 0.0415 €
Tranche 2 : 0.0620 €
Tranche 3 : 0.0827 €
Tranche 4 : 0.1035 €

Un forfait de 36 passages est attribué par an et, ensuite, pour les dépassements, le montant sera de 1 € par passage supplémentaire pour les usagers particuliers et les administrations.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide le règlement de facturation RGI modifié pour 2024, son annexe financière et celle relative aux abri-bacs pour effet à compter du 1er janvier 2024,
- dit que les recettes sont prévues au budget annexe déchets ménagers.

La Secrétaire de séance Représentant de la commune de La Gresle Mme Isabelle DUGELET Le Président de la Communauté

De Communes

M. René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20231116-N2023-153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2023